

# RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(conforme aux dispositions des articles L 2121-7, L 2121-9, L 2121-10 et L 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales)

**Le Conseil Municipal se réunira à la salle communale de la mairie :**  
**le vendredi 2 juin 2023 à 18 heures précises.**

**A Servoz, le 26 mai 2023.**



**Monsieur le Maire,**

**Nicolas EVRARD.**

## Ordre du jour :

*Session ordinaire*

- Approbation des comptes-rendus des trois dernières séances
- Etat civil
- Urbanisme – Foncier :
  - ♦ Autorisations d'urbanisme
  - ♦ Débat sur les orientations du projet de Règlement Local de Publicité Intercommunal
- Compte – rendu des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre des délégations consenties par le Conseil Municipal
- Affaires administratives et financières :
  - ♦ Désignation d'un référent déontologue pour les élus locaux
  - ♦ Projet d'avenant numéro 11 aux conventions de mutualisation des services de la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc
  - ♦ Harmonisation des tarifs des cartes « résidents, gens du pays, travailleurs saisonniers et d'hôtes » avec les communes de la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc
  - ♦ Participation de la Commune au capital de la Société Publique Locale de l'Opérateur de Services Energétiques Régional (SPL OSER) pour la rénovation énergétique d'équipements publics municipaux – désignation de représentants par le Conseil Municipal
  - ♦ Contrat d'entretien des chaudières de la mairie, de l'école primaire et du hangar communal
  - ♦ Application des tarifs pour la soirée de la fête de la musique du mercredi 21 juin 2023
  - ♦ Décision modificative numéro 1 pour le Budget Général
  - ♦ Travaux de restauration des objets mobiliers de l'église Saint-Loup – demande de financement auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Auvergne Rhône-Alpes – abrogation de la délibération 28/2022
  - ♦ Travaux d'amélioration des performances énergétiques de l'ancienne mairie – lancement de la consultation des entreprises pour la tranche 1
  - ♦ Restauration des intérieurs de l'église Saint-Loup – choix des entreprises pour les travaux
  - ♦ Portage des travaux de réhabilitation du bâtiment Edimontagne par l'Etablissement Public Foncier de la Haute-Savoie :
    - approbation du choix des entreprises pour les travaux de réhabilitation des étages et adoption du montant définitif des travaux
    - approbation de l'incorporation des travaux de reconstruction de la charpente du bâtiment dans le portage : lancement de la consultation des entreprises et approbation des avenants pour la mission de maîtrise d'œuvre
- Questions et informations diverses